

Isabelle RAUCH
Députée de la Moselle
Conseillère Départementale

Madame Marie-Louise LORENZON
Fédération Nationale Autonome
des Pupilles de la Nation
Et des Orphelins de Guerre
120, rue Principale
57450 FARSCHVILLER

N/Réf. 2019-09-68

Thionville, le 25 septembre 2019

Objet : votre courrier en date du 21 août 2019


Madame la Présidente,

J'accuse réception de votre correspondance du 21 août dernier, dont j'ai pris connaissance avec attention. Vous me faites part de l'étonnement des membres de votre association, concernant l'absence de dépôt d'une proposition de loi ou d'une question au Gouvernement, de ma part, concernant la reconnaissance par un droit à la réparation, des Pupilles de la Nation et des Orphelins de Guerre.

Je ne doute absolument pas de la justesse de cette cause, laquelle fait l'objet d'un dialogue avec le Gouvernement. Toutefois, n'appartenant pas à la Commission de la Défense et des Forces armées, je laisse le soin à mes collègues de la majorité qui y figurent d'approfondir les problématiques qui les concernent, ainsi que de juger de l'outil législatif le plus approprié.

En l'espèce, vous n'êtes pas sans savoir qu'une proposition de loi, co-signée par ma collègue mosellane Nicole TRISSE, a été enregistrée à la Présidence de l'Assemblée Nationale, le 21 février 2018 et renvoyée à la commission compétente pour examen. Lorsque cette proposition de loi sera présentée dans l'hémicycle, c'est avec une grande attention, et riche de l'ensemble des arguments que vous m'avez fait parvenir, que je déterminerai ma position.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Isabelle RAUCH

Copie pour information :

- Madame la Députée Nicole TRISSE - 7, rue du Maire Massing - 57200 SARREGUEMINES